



République Française
Ville de Mantes-la-Jolie



République du Sénégal
Ville de Guédiawaye

Fonds conjoint d'appui à la coopération décentralisée franco-sénégalaise

Projet 2020-2022 : « Renforcement des services sociaux de la ville et de ses partenaires publics et privés pour améliorer l'accueil, la prise en charge, l'orientation et l'insertion scolaire et socio-professionnelle des enfants en situation de rue à Guédiawaye »

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN-E CONSULTANT-E

Termes de référence

Diagnostic préparatoire à l'accompagnement de la Ville de Guédiawaye et de ses partenaires publics et privés dans le renforcement de la protection et de la réinsertion des enfants en situation de rue à Guédiawaye

I. CONTEXTE GENERAL

1. La coopération liant Mantes-la-Jolie et Guédiawaye

Dans le cadre de son action extérieure, la Ville de Mantes-la-Jolie, en collaboration avec son opérateur ADEFRAMS¹, est engagée depuis 20 ans au Sénégal et au Maroc, en faveur de la santé et du développement éducatif, et du développement économique et social.

Depuis 2016, Mantes-la-Jolie intervient au Sénégal en appui aux deux départements de Matam et de Kanel en faveur du développement économique, et au Maroc en appui du Conseil Préfectoral de Rabat pour l'amélioration de la protection et de l'insertion des enfants en situation de rue.

Signataires d'une convention de coopération depuis 2019, les deux collectivités de Mantes-la-Jolie et de Guédiawaye ont souhaité mutualiser leurs efforts pour améliorer la protection et la réinsertion des enfants et des jeunes en situation de rue à Guédiawaye.

La Ville de Guédiawaye, qui concentre le plus fort taux d'enfants en danger ou en conflit avec la loi recensés par l'AEMO, après la Commune de Pikine, s'est ainsi donné pour objectif de renforcer son action en faveur des publics cibles, en concertation avec ses partenaires publics et privés.

La Ville de Mantes-la-Jolie, dotée d'une solide expérience dans le domaine social, s'est engagée à contribuer sur les plans technique et financier à ce projet, préfigurant la coopération tripartite qui unira Mantes-la-Jolie, le Conseil Préfectoral de Rabat, et Guédiawaye.

1 Association pour développer les Echanges entre la France, le Maroc et le Sénégal

2. Contexte et enjeux

Au Sénégal, les « enfants de la rue », victimes d'un environnement socio-économique dégradé ou de l'exploitation d'un tiers, et dont le parcours est souvent jalonné d'une succession de ruptures avec la famille ou le tuteur, sont parfois conduits à s'installer véritablement dans la rue. Estimés entre 50 000 et 100 000 dans le pays, l'UNICEF estimait en 2007 que 7600 enfants se livraient à la mendicité dans la région de Dakar, dont 1480 dans le département de Guédiawaye (20%).

Agés en moyenne de 11 ans (le plus jeune 2 ans), près de 50% des enquêtés avait moins de 10 ans. 90% étaient talibés, et 95% originaires d'autres régions ou pays. Victimes d'exploitation et d'abus, ces enfants souffrent de vulnérabilités psychosociales, sanitaires, épidémiologiques, et de faiblesse dans les « compétences de vie », impactant leur insertion et les amenant parfois à entrer en conflit avec la loi.

Malgré la volonté présidentielle de « retirer les enfants de la rue », illustrée par deux premières opérations qui ont permis entre 2016 et 2019, de restituer 300 enfants à leur famille et de construire des *daaras* publics, les acteurs publics et privés peinent à offrir une réponse durable à ces publics mineurs vulnérables et à leurs familles en difficulté.

A Guédiawaye, les services de la Ville, du Département et de l'Action Educative en Milieu Ouvert s'appuient depuis 2004 sur des centres privés et les centres de la DESPS notamment les Centres de Sauvegarde et les Centres Polyvalents et les Centres de Premier accueil, et engagent, via le Comité Départemental de Protection de l'Enfance, les Comités Communaux et les Comités de Quartiers pour la Protection de l'Enfance, un dialogue avec les acteurs étatiques, associatifs, culturels et religieux pour mener des activités de prévention, de prise en charge, de régularisation, et d'insertion. Pour répondre à l'urgence de la situation amplifiée par la crise du Covid-19, l'« Opération Zéro Enfant dans la rue » a été lancée en mars 2020 par le Comité Intersectoriel National de Protection de l'Enfant.

Sous la supervision du Préfet de Guédiawaye et avec la participation du Point focal société civile du CDPE (ONG EDEN), de l'AEMO, et des Comités locaux, l'opération a consisté à visiter les *daaras* (cartographiés avec le soutien de Plan International) pour auditer les marabouts, contrôler les conditions d'hygiène, d'accueil et d'activités, réaliser des *maraudes*, organiser le retrait d'enfants issus des *daaras* ou de la rue, et organiser leur placement temporaire en centre, et leur retour en famille dans les provinces du pays.

A mi-parcours de l'opération menée en partenariat avec UNICEF, en juillet 2020, ce sont 400 enfants qui ont été placés dans les quatre centres à disposition à Guédiawaye et Pikine, et 364 enfants qui ont été retournés à leur famille. Cependant, les retours en famille dans les provinces d'origine, qui sont privilégiés notamment du fait de capacités d'accueil réduites dans les centres, accentuées par les difficultés d'organiser les retours pour les mineurs étrangers, ne permettent pour l'instant pas d'endiguer le phénomène et d'offrir la stabilité exigée pour ces enfants.

Ainsi, le manque de débouchés pour ces enfants et leurs familles dans les localités d'origine, ainsi que le faible impact de la sensibilisation des parents lors des opérations de retour, et les failles inhérentes aux mesures de placement et de suivi opérées par les CDPE et les services de l'AEMO, conduisent malheureusement les enfants à fuguer de nouveau pour regagner la région de Dakar et particulièrement le département de Guédiawaye.

La Ville de Guédiawaye, qui a contribué de façon significative à l'Opération Zéro Enfant dans les Rues, en fournissant notamment des vivres et du matériel d'hygiène dans les *daaras* et les centres d'accueil, et en appuyant les opérations de retrait, souhaite renforcer son action, de façon concertée avec les partenaires publics et privés, et de manière à contribuer durablement à l'amélioration des conditions d'accueil, de retour et de réinsertion des enfants à Guédiawaye.

Pour y parvenir, la Ville de Guédiawaye, dans le cadre du projet de coopération avec la Ville de Mantel-Jolie, soutenu par le fonds conjoint franco-sénégalais 2020-2022, s'est donc donnée un double objectif :

- structurer les missions des services de la municipalité pour accroître son implication et développer des complémentarités,

- et développer de nouveaux partenariats pour accroître son impact dans le champ de la protection de l'enfance et de l'insertion des jeunes.

Pour ce faire, les deux collectivités s'appuieront sur quatre leviers principaux :

- Le diagnostic de la situation des enfants en situation de rue à Guédiawaye, ainsi que de l'offre de moyens humains, techniques, et financiers mis en œuvre et disponibles pour améliorer leur prise en charge et leur insertion, à Guédiawaye ou dans les localités d'origine ;
- L'accompagnement des services de la Ville de Guédiawaye et de ses partenaires publics et privés vers la formulation d'une réponse concertée, déclinée en plan d'action et en plan de renforcement des capacités ;
- Le renforcement des capacités des acteurs publics et privés, en France et au Sénégal ;
- L'accompagnement des acteurs impliqués vers la création de nouveaux partenariats pour améliorer la prise en charge et favoriser l'insertion des enfants en situation de rue à Guédiawaye.

II. LA PRESTATION

1. Objectif global

La prestation répond au besoin d'établir un diagnostic opérationnel de la situation actuelle des enfants en situation de rue à Guédiawaye. Cette acception comprenant aussi bien les enfants confiés à des daaras et conduits à la mendicité, que les enfants véritablement installés dans la rue.

Programmée en Activité 1 du programme sur 2 ans, le diagnostic devra permettre, sur la base des informations collectées auprès des acteurs de terrain et des données disponibles sur le plan bibliographique, soumises à l'analyse du/de la consultant/e, d'établir un état des lieux de la situation de départ du projet (situation, profil, trajectoire des enfants, et moyens humains, financiers, organisationnels actuellement mobilisés par les différents services et organisations...) mais également de se projeter sur les possibles situations d'arrivée du projet, en réalisant une revue des différentes expériences en la matière, et en étudiant l'offre de moyens disponibles et actuellement non exploités par la Ville, les cinq Communes qui la compose, le Département, et l'AEMO, notamment au regard des partenariats possibles à nouer avec les organisations associatives.

Sur la base de ce diagnostic et des préconisations détaillées qui seront formulées par le/la consultant/e, la Ville de Guédiawaye pourra acter un certain nombre d'éléments concernant les modalités d'organisation qu'elle souhaite adopter pour renforcer son implication en faveur de l'accueil et de la réinsertion des enfants, ainsi qu'elle pourra poser le cadre de la concertation qui sera menée en Activité 2 avec l'ensemble de ses partenaires publics et privés, pour aboutir à la formulation conjointe d'un plan d'action, de renforcement des capacités, et de développement de nouveaux partenariats en faveur de l'accueil et de la réinsertion des enfants à Guédiawaye.

La prestation se composera donc de deux volets :

- 1/ Diagnostic de la situation des enfants des rues, des moyens actuellement mobilisés par les différents acteurs, et de l'offre disponible pour améliorer la situation de départ
- 2/ Recommandations aux acteurs et propositions d'actions pour l'amélioration de la prise en charge et de l'insertion, comprenant un focus sur la structuration des services de la ville.

2. Objectifs spécifiques

- a. Diagnostic « enfants des rues », moyens mobilisés et offre disponible

Ce premier volet consistera à fournir une étude fine de la situation des enfants en situation de rue à Guédiawaye, en s'attachant à trois dimensions opérationnelles :

- La caractérisation des publics cibles et de leur environnement, immédiat et d'origine, ainsi que l'identification de leurs besoins au regard des droits de l'enfant, à Guédiawaye ;
- L'audit des réponses qui sont actuellement apportées par les acteurs publics et privés aux besoins des enfants en situation de rue à Guédiawaye, en termes de moyens humains, financiers, et organisationnels mobilisés, ainsi que l'identification des besoins non comblés ;
- Le recensement de l'offre disponible en termes de moyens humains, financiers et organisationnels actuellement non mobilisés mais qui permettraient d'améliorer les réponses données en matière de prise en charge et de réinsertion, et répondre aux besoins non comblés.

Ce diagnostic de la situation des publics cibles et des différents acteurs œuvrant dans le champ d'intervention permettra de dresser dans un deuxième temps les perspectives d'actions innovantes à mettre en œuvre pour améliorer les réponses qui sont apportées aux situations rencontrées.

Au moyen de la collecte des informations disponibles et de leurs compléments apportés par les acteurs publics et privés auditionnés, le diagnostic devra répondre de façon précise aux questions suivantes :

- Quels profils des publics cibles à Guédiawaye ?
- Quel cadre familial et situation professionnelle de leurs familles ?
- Quelles problématiques posées au regard des droits de l'enfant ?
- Quels acteurs mobilisés à Guédiawaye pour répondre aux besoins identifiés ?
- Quelles réponses apportées à ces situations par les acteurs publics et privés ?
- Quels moyens humains, financiers, organisationnels mobilisés par ces acteurs ?
- Quels besoins non comblés par la chaîne actuelle de protection et de réinsertion ?
- Quelle offre de services et moyens disponibles pour améliorer les réponses données à ces situations ou répondre à des besoins non comblés ?
 - > En matière d'accueil, de prise en charge, d'orientation des enfants et des jeunes ciblés ?
 - > En matière de retrait des daaras ou de la rue ?
 - > En matière de retour aux familles et de réinsertion sociale, scolaire, ou professionnelle ?

Ce travail est conçu comme une étape essentielle à la formulation des recommandations et propositions d'actions innovantes à mettre en œuvre pour améliorer l'action conjugée de la Ville de Guédiawaye, des Cinq Communes qui la compose, ainsi que du Département, de l'AEMO, des CDPE, des Comités de Quartiers, et des nombreuses associations déjà partenaires et futures partenaires qui œuvrent dans ce champ d'intervention.

Il devra notamment comporter dans sa présentation finale une cartographie détaillée des acteurs œuvrant actuellement dans le champ d'intervention et de l'offre disponible pour développer de nouvelles actions, ainsi que leurs principales caractéristiques pour formuler de véritables propositions d'actions à mettre en œuvre.

- b. Propositions d'actions pour l'amélioration de la prise en charge et de la réinsertion des publics, recommandations aux acteurs, focus sur les services de la ville

Ce deuxième volet de la prestation intervient en préparation de la suite du projet de coopération entre Guédiawaye et Mantes-la-Jolie, qui consistera en Activité 2 à organiser la concertation entre acteurs publics et privés intervenant dans le champ de la protection et de la réinsertion des enfants en situation de rue à Guédiawaye, pour élaborer un plan d'action concerté permettant la mise en cohérence des diverses interventions déjà mises en œuvre par les acteurs et le développement de complémentarités et de nouveaux partenariats entre eux.

Pour développer ce plan d'action qui sera complété par un plan de renforcement des capacités, les services de la Ville de Guédiawaye, des Cinq Communes qui la compose, du Département, de l'AEMO, ainsi que les CDPE, les Comités de Quartiers, et les nombreuses associations déjà partenaires et futures partenaires qui œuvrent dans ce champ d'intervention devront disposer d'un certain nombre de propositions d'actions pour répondre aux objectifs du projet, et de recommandations afin de les mettre en œuvre et de pouvoir en mesurer l'impact d'ici août 2022.

Aussi, un des axes de recommandations devra spécifiquement porter sur les services de la Ville de Guédiawaye qui ont connu certaines transformations au cours des dernières années et dont le Maire souhaite renforcer spécifiquement l'implication et les capacités pour intervenir dans le champ de la protection de l'enfance, dans le cadre de la prise en charge et de la réinsertion des enfants en situation de rue.

Acteur à l'initiative de ce projet dans le cadre de la coopération décentralisée la liant avec la Ville de Mantes-la-Jolie, la Ville de Guédiawaye devra faire l'objet de recommandations lui permettant à la fois d'adopter un positionnement plus clair vis-à-vis de ses partenaires et une plus forte implication dans le champ d'intervention, et de développer des partenariats innovants avec les différents acteurs publics et privés pour répondre aux objectifs du projet.

Pour ce deuxième volet, le/la consultant/e sélectionné/e s'appuiera donc sur le diagnostic réalisé en première instance pour développer les deux contenus suivants :

- Elaboration de propositions d'actions et recommandations à mettre en œuvre par les acteurs publics et privés pour l'amélioration des conditions de prise en charge et de réinsertion des publics cibles ;
- Elaboration de propositions de recommandations spécifiques pour renforcer les services de la ville de Guédiawaye et leur implication dans le champ d'intervention et le développement de partenariats pour la prise en charge et la réinsertion des publics cibles.

Les propositions d'actions à développer en concertation avec les acteurs publics et privés pourront par exemple porter sur la fixation des enfants auprès de leur environnement familial et dans leur localité d'origine, pour répondre aux carences actuelles des opérations de retrait et de retour en familles (fugues, faible impact de la sensibilisation des familles, difficultés des mesures de placement et de suivi...), les capacités et possibilités d'intervention à l'appui des familles en région pour palier une situation familiale et professionnelle à l'origine des départs, ou encore l'orientation des familles vers l'emploi, en sollicitant différents programmes nationaux pour l'emploi et le développement économique.

Les propositions pourront également porter sur l'offre de débouchés scolaires ou professionnel des publics selon l'âge, au niveau de la localité d'origine ou de la ville de Guédiawaye. Pourront être proposés de nouveaux partenariats ou interventions permettant la scolarisation des enfants dans l'école formelle ou dans des classes passerelles, pour réintégrer les enfants décrocheurs ou victimes d'abandon scolaire, avant de renouer avec le circuit formel ou professionnel selon l'âge. Il sera nécessaire pour cela d'avoir une connaissance fine de l'offre de métiers ou des professions accessibles dans les lieux de résidence ou directement sur le plan local à Guédiawaye si le lieu d'origine n'offre pas de débouchés (les deux centres de Sauvegarde de Guédiawaye, ENDA Jeunesse Action, Intermonde, etc).

Les recommandations spécifiquement attachées aux services de la Ville de Guédiawaye pourraient porter sur la réouverture d'un service qui dans le passé était dédié à la protection des enfants en situation de rue, au sein de la Direction de l'Éducation, des Affaires Sociales et Sanitaires, ou encore à l'investissement dans l'amélioration des centres existants ou la création d'un nouveau centre dédié à l'apprentissage pour ces publics. Des recommandations pourraient également porter sur le développement de l'intercommunalité dans le cadre de ce projet.

3. Destinataires finaux

- La Ville de Guédiawaye, représentée par son Maire, ainsi que la Cheffe de projet, Directrice de l'Education, des Affaires Sociales et Sanitaires, et le Directeur Administratif et Financier, qui ont intégré le Comité technique de ce projet dont la vocation est de renforcer l'implication de la ville en cohérence avec ses partenaires ;
- Les partenaires publics et privés de la Ville de Guédiawaye œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance et la réinsertion, dont les cinq Communes qui la compose, le Département de Guédiawaye, le CDPE et les Comités de quartiers, les services de l'AEMO dont la Cheffe de l'AEMO de Guédiawaye a intégré le Comité technique, les associations ;
- La Ville de Mantes-la-Jolie, représentée par son Maire, ainsi que le Service des relations internationales, et son opérateur en matière de coopération décentralisée, ADEFRAMS, qui ont intégré le Comité technique et accompagneront la mise en œuvre du projet sur les deux années à venir, notamment en matière de renforcement des capacités.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

1. Déroulement de la prestation

Le/la consultant/e réalisera la prestation sous le pilotage d'un comité technique restreint composé de la Cheffe de projet pour la Ville de Guédiawaye, Directrice de l'Education, des Affaires Sociales et Sanitaires, de la Cheffe de Service AEMO de Guédiawaye, de la Chargée des relations internationales de Mantes-la-Jolie, et de l'opérateur de la Ville de Mantes La Jolie, ADEFRAMS.

Il sera attendu du/de la consultant/e qu'il/elle collecte et traite les données nécessaires et rencontre l'ensemble des acteurs publics et privés pertinents pour parvenir à dresser un diagnostic précis de la situation des enfants, des moyens actuellement déployés et des moyens disponibles, ainsi qu'un cahier de propositions d'actions concrètes et de recommandations, à destination de l'ensemble des partenaires et à destination spécifiquement des services de la ville, pour développer des actions innovantes permettant d'améliorer durablement la situation des enfants, leur prise en charge et leur réinsertion.

Le comité technique chargé du suivi échangera régulièrement avec le/la consultant/e pour l'aider à préciser les attentes concernant la prestation.

Au moins cinq rencontres seront organisées entre le/la consultant/e et le comité de suivi :

- Au démarrage de la prestation afin de réaliser le cadrage de celle-ci ;
- Lors de la présentation du diagnostic ;
- Lors de la présentation des propositions d'actions et recommandations, à destination de la ville de Guédiawaye spécifiquement, et à destination de l'ensemble de ses partenaires ;
- Après la remise du document provisoire ;
- Après la remise du rapport définitif.

2. Calendrier

La prestation sera menée par le/la consultant/e dans un délai de trois mois après la date de la signature du contrat, soit entre le 8 janvier 2021 et le 31 mars 2021.

| Activité | Période | Responsable |
|--|--|---------------------------------|
| Lancement de l'offre | 14 décembre 2020 | Comité de suivi |
| Réception des propositions | Entre le 14 décembre 2020 et le 3 janvier 2021 | Comité de suivi |
| Sélection du/de la consultant/e | Du 4 au 7 janvier 2021 | Comité de suivi |
| Cadrage de la prestation et signature du contrat | 8 janvier 2021 | Consultant/e et Comité de suivi |
| Exécution de la prestation | Du 8 janvier 2020 au 31 mars 2021 | Consultant/e |

| | | |
|---|----------------|-----------------|
| Présentation du diagnostic | 8 février 2021 | Consultant/e |
| Présentation des recommandations | 1er mars 2021 | Consultant/e |
| Présentation rapport provisoire et observations | 15 mars 2021 | Comité de suivi |
| Présentation du rapport définitif | 31 mars 2021 | Consultant/e |

3. Livrables

- Un rapport de diagnostic de la situation des enfants en situation de rue à Guédiawaye, des moyens mobilisés et des moyens disponibles pour améliorer la réponse aux problématiques rencontrées par ces publics (15 à 30 pages) ;
- Un cahier de propositions d'actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des conditions de prise en charge et réinsertion des publics, qui sera soumis à l'ensemble des partenaires publics et privés lors d'une concertation en Activité 2 (15 à 30 pages) ;
- Un cahier de propositions d'actions à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'implication et de la structuration des services de la Ville de Guédiawaye en faveur de la prise en charge et de la réinsertion des publics, qui sera spécifiquement soumis à la Ville de Guédiawaye (15 à 30 pages) ;
- Une annexe contenant l'ensemble des sources et d'éventuelles informations complémentaires.

4. Budget

Le montant du contrat est plafonné à 8 700 euros TTC.

IV. OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

La prestation est organisée par la Ville de Guédiawaye, la Ville de Mantes-la-Jolie avec son opérateur l'ADEFRAMS, partenaires engagés dans une coopération décentralisée ciblant l'amélioration des conditions de prise en charge et de réinsertion des enfants en situation de rue à Guédiawaye depuis 2019.

Le contrat de consultance sera conclu entre le/la consultant/e et la Ville de Mantes-la-Jolie, les fonds alloués pour cette prestation étant gérés par la Ville, dans le cadre du programme de coopération sur deux ans liant la Ville de Guédiawaye et la Ville de Mantes-la-Jolie.

Le décaissement des fonds sera soumis à la validation par les membres du Comité technique restreint des actions et prestations réalisées.

Le/la consultant/e proposera une offre technique de 8 pages maximum qui devra comprendre :

- Sa présentation, les références liées à ce type de mission, son CV ;
- Une note méthodologique présentant son approche, les supports utilisés, la bibliographie de référence (liste non exhaustive acceptée), les moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'étude et le déroulé envisagé ;
- Une offre financière.

Profil recherché :

- Expertise en matière de protection de l'enfance, de ses différents métiers, et de l'ensemble des problématiques qui lui sont liées dans la région de Dakar, au Sénégal ou dans une autre région au contexte pertinent ;
- Expertise en matière de structuration des services sociaux des collectivités et institutions publiques ;
- Excellente connaissance et expérience du terrain et des acteurs publics et privés de la protection de l'enfance, de la prise en charge et de la réinsertion, du développement de partenariats innovants dans ce domaine ;
- Grand sens de l'opérationnalité et expériences similaires en matière de prestation intellectuelle.

Les offres seront analysées par un comité d'évaluation selon les critères ci-dessous :

- critères d'exclusion : offre non conforme, non complète ou hors délai ;

- critères de qualification du consultant : selon expériences et références ;
- critères d'attribution : l'attribution se fera à l'offre la mieux-disante, le poids de la qualité technique de l'offre étant prépondérant par rapport au prix.

Un entretien en visioconférence via Teams sera réalisé avec les candidats présélectionnés la semaine du 4 janvier 2021, particulièrement le 5 ou le 6 janvier 2021.

La décision finale du comité d'évaluation sera annoncée le vendredi 8 janvier 2021.

Les offres sont à adresser conjointement à l'ensemble des contacts ci-dessous, au plus tard le 3 janvier 2021 :

Mme Kadia Gadiaga, Directrice de l'Education, des Affaires Sociales et Sanitaires de la Ville de Guédiawaye, kadiagadiaga@gmail.com

Mme Matou Sarr Sougou, Cheffe du Service AEMO de Guédiawaye, matousougou@yahoo.fr

Mme Nadège Racagel, Chargée des relations internationales, Mantes-la-Jolie, nracagel@manteslajolie.fr

M. Simon Perrin, Coordinateur des programmes, ADEFRAMS, missions@lesorangers.org